

DPE5 - DSDEN 31 – VERSION 15/01/2026  
Codification AGAPE : BED-SPCO

## FICHE DE POSTE

### Professeur Ressources « Troubles du Spectre de l'Autisme » (TSA)

#### 1. Cadre

Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité des IEN ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Il participe, auprès de l'IEN ASH porteur du dossier, au déploiement de la politique départementale en faveur de la scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme.

#### 2. Missions et activités

##### Conseil et accompagnement des enseignants :

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.
- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.
- Il contribue à la mise en place d'une relation partenariale équilibrée et constructive entre les équipes pédagogiques et les professionnels du soin et/ou de la rééducation.

Il accompagne, de manière ciblée, les enseignants exerçant au sein des unités d'enseignement autisme.

##### Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires :

- Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative.
- Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.

##### Intervention en formation initiale et continue :

- Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.
- Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

#### 3. Compétences et aptitudes attendues

- Avoir construit une base solide de connaissances théoriques sur les troubles de l'autisme et les recommandations de la Haute Autorité de Santé en la matière
- Avoir construit une connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA et maîtriser les ressources existantes
- Connaître les différents dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves présentant des TSA et leurs spécificités
- Disposer de capacités relationnelles et communicationnelles
- Etre capable de travailler en équipe
- Savoir impulser la construction des relations partenariales et en maîtriser les enjeux
- Savoir rédiger des écrits professionnels adaptés aux différents interlocuteurs

#### **4. Conditions d'exercice**

Le professeur ressource « troubles du spectre de l'autisme » est rattaché au pôle ASH du SDEI 31.

La charge de travail du professeur ressource « troubles du spectre de l'autisme » dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

A la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité articulé autour des différents champs de sa lettre de mission sera rédigé et adressé au supérieur hiérarchique.

#### **5. Spécificité**

Horaires :

Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Titre requis :

Professeur des écoles titulaire du CAPPEI.

#### **6. Affectation - situation administrative**

Nomination à titre définitif au mouvement principal